## **COMMUNE DE SORIGNY**

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 17 février 2010

#### **CONVENTION COMMUNE / ATOUT LIRE**

La médiathèque qui ouvre ses portes le 2 mars prochain est un service municipal de lecture publique dont l'accès est ouvert à tous, notamment pour la consultation sur place des ouvrages. Toutefois, seuls les usagers inscrits bénéficient du prêt à domicile et de l'usage des outils multimédias existants ou à venir. Les tarifs d'inscription et le règlement intérieur sont fixés par le conseil municipal.

La gestion en est confiée à une bibliothécaire professionnelle assistée de bénévoles de l'association Atout Lire.

Une convention de partenariat formalisant les domaines d'intervention de chacun a donc été signée avec les tous jeunes Présidents, Mélanie ROY et Kévin MARTIN.

#### DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CREATION D'UNE PISTE DE SKATEBOARD

Ce projet initié et proposé par le Conseil municipal des Jeunes a été élaboré en partenariat avec les élus, Le Conseil municipal, soucieux de coaliser les Jeunes dans un projet concret a donné un avis favorable à la réalisation de cette aire qui sera implantée près de la Maison des jeunes faisant ainsi du site de la Prairie un endroit privilégié,

Coût de l'opération : 31 197.50 € HT

Des subventions sont sollicitées auprès des Conseils Régional et Général ainsi que la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

### **CONVENTION D'UTILISATION DU DOMAINE COMMUNAL**

ORANGE France souhaite réaménager le relais de radiotéléphonie sur le château d'eau rue de Monts. Un avis favorable a été donné à la passation d'une convention déterminant les droits et obligations respectifs de la collectivité, de son fermier et de Orange France,

#### **OUVERTURE D'UNE CLASSE A L'ECOLE MATERNELLE**

A la suite d'une étude comparative de chacune des écoles du département établie par l'Académie, il est notamment prévu l'ouverture d'un demi poste à l'école maternelle de Sorigny à compter de la rentrée 2010-2011.

Compte-tenu du demi poste créé en début d'année 2009-2010, il s'agit en réalité de l'ouverture d'une classe entière.

Cette ouverture attendue depuis plusieurs années du fait de l'accroissement des effectifs, a fait l'objet d'un avis favorable du conseil municipal